

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2018

Le Conseil Municipal de LONGES, dûment convoqué le 7 février 2018, s'est réuni le 13 février 2018 à 20 heures 30 sous la Présidence de Monsieur Lucien BRUYAS, Maire.

MEMBRES PRESENTS A LA SEANCE : M. Lucien BRUYAS, Mme Murielle BOIRON, M. Sylvain RIVORY, M. Fabrice FOND, M. Stéphane SABOT, Mme Yvette BONNARD, M. Joël BALLAS

Secrétaire de séance : Mme Yvette BONNARD

Membres absents excusés : M. Didier TESTE, M. Christophe BROSSON, Mme Valérie MASIULIS, M. Marc GADOUD, Mme Régine DUC

Au préalable à la réunion, Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la démission de deux conseillers municipaux : Mme Peggy VIDAL et M. Arnaud DURILLON. Ces démissions interviennent suite au retour à la semaine scolaire de 4 jours à compter du 1er septembre 2018. cette décision fait suite au vote du conseil municipal (par 8 voix pour et 4 contre) et celui du conseil d'école (par 7 voix pour et 5 voix contre)

SEANCE DU 9 JANVIER 2018

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 9 janvier 2018.

TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLU A VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION

Depuis le 1er janvier 2018, Vienne Condrieu Agglomération a en charge l'évolution et l'élaboration des PLU de ses communes membres (poursuite des procédures engagées, mise en œuvre des révisions, des modifications, des déclarations de projet...).

Il convient donc de mettre en place une convention entre Vienne Condrieu Agglomération et ses communes membres pour définir les modalités de ce partenariat concernant la gestion des PLU communaux par l'intercommunalité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

approuve les modalités du transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme à Vienne Condrieu Agglomération, telles que prévues dans la convention de partenariat et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention. Il demande à Vienne Condrieu Agglomération de poursuivre la procédure de révision du PLU qui a été engagée et prend acte du transfert des marchés en cours

COMMISSIONS THEMATIQUES DE VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la liste des commissions thématiques de Vienne Condrieu Agglomération. Il propose à chaque conseiller municipal de choisir une commission où il représentera la commune.

- Administration générale : Néant
- Finances : M. Lucien BRUYAS
- Economie – Commerce - Artisanat : M. Fabrice FOND
- Agriculture : M. Lucien BRUYAS
- Aménagement : Néant
- Habitat : Néant
- Petite enfance : Néant
- Insertion – Emploi – Réussite éducative : Néant
- Cohésion sociale (contrat de ville, politique sociale de l'habitat, santé, jeunesse, téléalarme, FPH...) : Mme Régine DUC
- Voirie : M. Didier TESTE
- Assainissement : M. Sylvain RIVORY
- Rivières, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations : Néant
- Environnement et Plan Climat Air Energie : Néant
- Gestion des déchets : Mme Murielle BOIRON
- Transports et Déplacements : M. Marc GADOUD
- Evénements culturels et sportifs de rayonnement communautaire : Néant
- Equipements sportifs : Néant

BUDGET ASSAINISSEMENT

Les délibérations concernant le budget assainissement

sont reportées. Les chiffres définitifs n'étant pas parvenus en Mairie.

PRINCIPALES DECISIONS DE VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des principales délibérations de Vienne Condrieu Agglomération concernant Longes et ses habitants :

- Fixation du taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) : 8% (2017 : 4%)
- Fixation de l'attribution de compensation pour la commune par Vienne Condrieu Agglo : 25.489 €
- Fixation de la participation pour le financement de l'assainissement collectif (frais de raccordement au réseau payable en une seule fois) : 22 €/m² (pour Longes en 2017 : 9,91 €/m²)
- Fixation des tarifs 2018 pour l'assainissement non collectif
 - ⇒ Conception : 76 € H.T. (Longes : 110 € H.T. en 2017)
 - ⇒ Vérification des travaux : 86 € H.T. (Longes : 110 € H.T.)
 - ⇒ Vérification du fonctionnement – 1 fois tous les 9 ans : 25,50 € H.T./an (Longes : 0 € en 2017)

VENTE DE TERRAINS COMMUNAUX A CONSTRUIRE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet d'aménagement de la parcelle N°AK499. Initialement, il avait été prévu de diviser cette parcelle en 4 ou 5 lots. Compte-tenu des propositions financières trop basses de la part des aménageurs qui ne satisfont pas le projet économique de la commune, il a été décidé de diviser ce terrain en 3 lots tel que Monsieur le Maire le présente au Conseil Municipal. Le prix et la surface des terrains seraient les suivants :

- Terrain d'environ 1.000 m² : 90.000 €
- Terrain d'environ 680 m² : 82.000 €
- Terrain d'environ : 700 m² : 82.000 €

Le Conseil Municipal donne son accord pour cette vente.

PARTICIPATION 2018 AU SYNDICAT D'ENERGIES DU RHÔNE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la participation pour 2018 aux charges du Syndicat Départemental d'Energies du Rhône (SY.D.E.R.)

s'élève à 47.798,80 euros. Cette participation peut être assurée soit par inscription au budget primitif 2018 de la commune, soit par recouvrement direct auprès les contribuables.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide que la participation 2018 aux charges du Syndicat Départemental d'Energies du Rhône (SY.D.E.R.) sera fiscalisée dans sa totalité.

HORAIRES DE L'ECOLE—RENTREE 2018/2019

Suite au retour à la semaine des 4 jours, les horaires de l'école seront les suivantes à compter de la rentrée prochaine :

Lundi :	8h30 - 11h45	13h30 - 16h15
Mardi :	8h30 - 11h45	13h30 - 16h15
Jeudi :	8h30 - 11h45	13h30 - 16h15
Vendredi :	8h30 - 11h45	13h30 - 16h15

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE ET DE SERVICES ASSOCIES COORDONNE PAR LE SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU RHONE (SYDER)

La mise en concurrence est devenue obligatoire depuis le 1er janvier 2017 pour les acheteurs publics sur tous les sites ayant une puissance souscrite strictement supérieure à 36 Kva.

La mutualisation des achats résultant d'un groupement de commandes peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix et qualités des services associés,

La procédure d'achat groupé, que le SYDER s'apprête à relancer au cours de l'année 2018 pour la fourniture d'électricité pour la période 2019-2020, représente une opportunité.

La constitution du groupement et son fonctionnement sont formalisés par une convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte les termes du projet de convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture d'électricité et de services associés, ainsi que ceux de l'acte d'adhésion à cette convention. Il autorise l'adhésion de la commune de Longes à ce groupement de commandes pour la fourniture d'électricité et de services associés.

BILAN 2017/2018 DE L'ASSOCIATION « LES JEUNES LOUPS

Madame Murielle BOIRON présente au Conseil



Municipal le bilan de l'association « Les Jeunes Loups », association organisatrice du centre de loisirs à Longes, Ste Croix en Jarez et Pavezin.

La fréquentation par les familles de Longes est en nette baisse par rapport à l'année dernière sans que les raisons en soient connues.

La participation financière de la commune à l'association des Jeunes Loups sera donc en baisse pour cette année passant de 3632 € en 2017 à 1574 € en 2018.

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal examine les demandes de subventions adressées par différents organismes et associations pour l'année 2018. Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de ne pas accorder de subventions à :

- Prévention Routière du Rhône
- Chambre des Métiers du Rhône

PILAT PROPRE

L'opération Pilat Propre aura lieu le Samedi 24 mars 2018 au matin.

DEMANDE DE M. JEAN FONT

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier de M. Jean FONT - domicilié à Châteauneuf (Loire). Il demande la régularisation d'une parcelle lui appartenant. En effet, sur cette parcelle n°AB68, située à Dizimieux, une partie est utilisée depuis les années 1960 par le passage d'une voie communale. Il propose de céder cette partie de parcelle pour l'euro symbolique. Le conseil municipal accepte sa proposition. Les frais de géomètre et notariés seront à la

charge de la commune.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait part d'un courrier de l'Inspection d'Académie qui stipule que l'école de Longes est sous surveillance pour le nombre de classes de la rentrée 2018/2019.

Monsieur le Maire évoque les horaires du service périscolaire de la rentrée scolaire 2018/2019.

Suite à la démission des deux conseillers municipaux, les commissions communales seront réorganisées lors de la prochaine réunion.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des prochaines réunions pour le PLU (20 mars et 10 avril).

Madame Murielle BOIRON présente au Conseil Municipal les réunions du maire et des adjoints :

- Le mardi 16 janvier, renégociation des contrats de photocopieurs avec la société RISO
- Le mardi 23 janvier, M. Michel PEILLON, problèmes de voirie et d'urbanisme
- Le samedi 26 janvier, M. et Mme BUFFA pour des problèmes d'urbanisme
- Le Samedi 26 janvier, M. et Mme MAHMOUD
- Le mardi 30 janvier, M. Yves DARBEL pour des problèmes d'urbanisme
- Le mardi 6 février, le service voirie de Vienne Condrieu Agglomération

**L'ORDRE DU JOUR ETANT TERMINE,
LA SEANCE EST LEVEE A 22h45**

RECENSEMENT DES JEUNES POUR L'APPEL A LA DEFENSE

Les jeunes gens ayant atteint 16 ans doivent se faire recenser à la mairie le mois de leur anniversaire. L'attestation de recensement fournie est ensuite indispensable pour passer un examen, pour s'inscrire à la conduite accompagnée, ...

Deux cent soixante familles se sont inscrites à la liste de diffusion de diverses informations en provenance de la mairie par le biais de leur adresse mail

Si vous êtes intéressé, vous pouvez transmettre votre adresse mail à la mairie : mairie@longes.fr.

Votre adresse mail ne sera pas diffusée et restera confidentielle.

GRILLES D'EAUX PLUVIALES

Un aller simple vers la rivière

Nous les croisons quotidiennement les piétons sans pour autant leur prêter attention ... Elles, se sont les grilles d'eaux pluviales. Leur rôle est de limiter les inondations en recueillant les eaux de ruissellement de nos routes et en les redirigeant vers le milieu naturel.

Mais attention! Les grilles d'eaux pluviales - tout comme les avaloirs - travaillent sans filet, sans faire de distinction entre pollution et eaux de pluie. Avec elles, c'est journée portes ouvertes toute l'année. Voilà pourquoi il est important de ne rien jeter sur la voie publique et de ne rien verser dans ces grilles. Pour toute pollution déversée dans cet exutoire (huile de vidange, solvants, peintures... sont des pollutions ayant déjà été identifiées), c'est un aller simple vers nos rivières avec un risque de contamination de notre eau potable (la rivière Le Mallevall -et indirectement ses affluents -alimentant en partie notre nappe phréatique d'où provient l'eau potable coulant de nos robinets).

Adoptez le bon geste, ne versez rien dans votre caniveau et/ou dans les grilles d'eaux pluviales, apportez vos déchets en déchetterie pour qu'ils soient recyclés sans risque pour l'environnement. Vous contribuerez ainsi à la propreté des voiries et trottoirs de votre commune.

LES LINGETTES, JAMAIS DANS LES TOILETTES

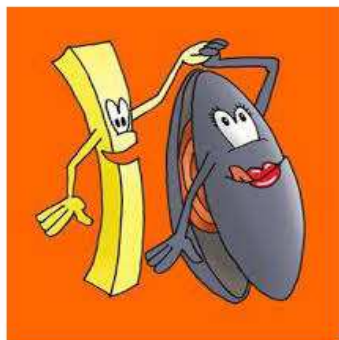
Certaines marques de lingettes -morceau de tissu à usage unique imbibé d'un produit nettoyant - indiquent sur leurs emballages la mention « bio-dégradables » ou encore « peuvent être jetées à l'égout ». Attention ! Rappelons qu'une lingette doit être jetée exclusivement dans votre bac à ordures ménagères. En effet, ces déchets n'ont pas le temps de se dégrader lors du voyage qui les transporte de vos toilettes à la station d'épuration. Une fois dans le réseau d'assainissement, les lingettes peuvent s'agglomérer entre elles, provoquant de lourds dysfonctionnements sur les installations et engendrant de coûteuses réparations sur le réseau d'eaux usées et aux stations d'épuration de la commune.

De plus, par temps de pluie, les déversoirs d'orage entrent en fonction. Les lingettes sont alors rejetées au milieu naturel et se déposent dans le lit des rivières. Pour respecter l'environnement et le bon fonctionnement de votre service d'assainissement collectif, faites le bon geste: les lingettes, jamais dans les toilettes !

Tout comme les lingettes, l'huile de friture et les produits chimiques (peintures, solvants, détergents, détachants...) doivent être rapportés en déchetterie et non versés dans les toilettes ou les éviers.



A.S.Q.V. SECTION FOOT



MATINEE MOULES FRITES

DIMANCHE 4 MARS 2018

**A partir de 9h30 à la salle
des fêtes du Fautre à Trèves**

Association Familiale de Longes

Samedi 10 Mars



C

15 h00

à la salle d'animation

- * Gaufres,
- * Jus de fruits,
- * Bières et café

A

R

2021 8

- * ateliers créatifs
- * maquillage
- * confection de Mr Carnaval
- * défilé direction le bûcher

Gratuit et
ouvert à tous

A

V

A

L

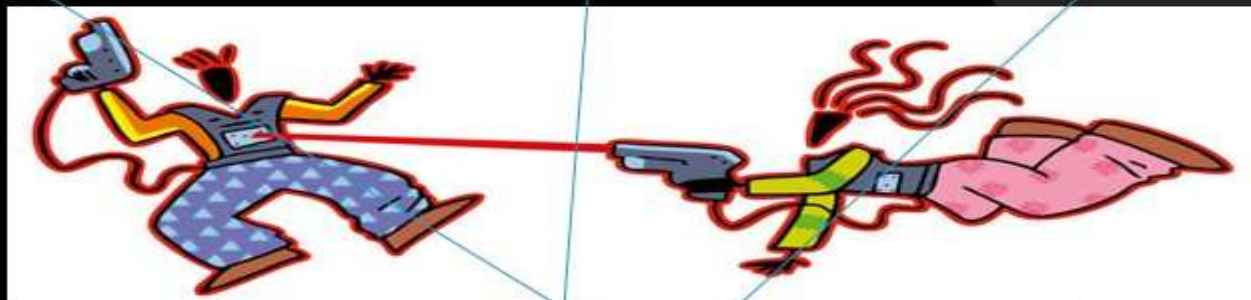


Les enfants doivent être accompagnés et seront sous la responsabilité des parents.



Association Familiale de Longes

LASERGAME



SAMEDI 7 AVRIL 2018

**RDV 14H A ST ETIENNE AU
LASERGAME EVOLUTION**

Pour adultes et enfants de 1m20 ou 7ans

2 parties de 20 minutes chacune et un goûter offert !

Tarif Adhérent : 8 €

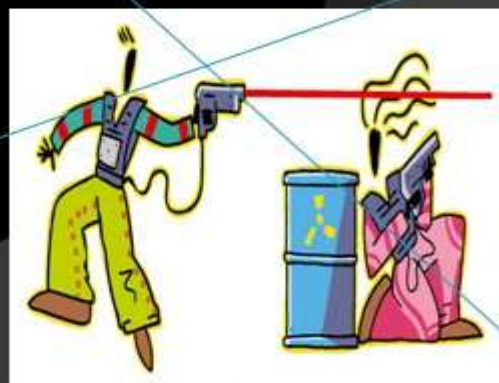
Tarif Non-Adhérent : 15 €

Inscription avant le 10/03/18 par :

-Mail : familleslonges@gmail.com

**- Tél : Ghislaine FOND
04 72 24 97 59**

**- Tél : Aurélie LAVAL
04 72 24 19 61**



Nombre de places limité.

Dans le cadre des journées "Pilat Propre" liées aux journées de l'environnement nationales, la commune de Longes, avec le soutien logistique du Parc Naturel du Pilat, organise des groupes de "nettoyeurs"

LE SAMEDI 24 MARS 2018

L'objectif est de débarrasser le village, les routes, les chemins des débris de tous ordres jetés volontairement ou involontairement dans la nature.

- ⇒ SI VOUS AVEZ UN PEU DE TEMPS A CONSACRER A NOTRE COMMUNE
- ⇒ SI VOUS AIMEZ VOUS PROMENER
- ⇒ SI VOUS ÊTES SENSIBLE AU RESPECT DE LA NATURE

REJOIGNEZ NOUS A 8H30, place de l'Eglise.

Le matériel adapté vous sera fourni. La "cueillette" effectuée et la balade terminée, une collation sera offerte aux participants.

Vous trouverez ci-dessous un coupon-réponse à déposer en Mairie avant le afin d'organiser au mieux cette journée.

Nous vous demandons de bien vouloir prévoir un adulte pour accompagner les enfants venant sans leurs parents.

En 2017, simplement une vingtaine de personnes sont venus nettoyer la nature, cette année, nous espérons une mobilisation plus forte !



NOM :

PRENOM :

PARTICIPERA AU NETTOYAGE DE PRINTEMPS DU 24 MARS 2018

NOMBRE DE PARTICIPANTS :

PROPOSITION DE CHANTIERS OU DE CHEMINS A NETTOYER